

ANNEXE 5TER

Coordonnateur DAP (Dispositif d'Accompagnement Pédagogique aux PIAL)

Le coordonnateur D.A.P intervient en lien avec les orientations définies par l'IA-DASEN au regard de la politique PIAL du département.

Il est un membre de la circonscription de Cergy ASH 1. A ce titre, il est sous la responsabilité hiérarchique de l' IEN ASH 1.

De par sa connaissance des besoins éducatifs particuliers des élèves, du fonctionnement des PIAL et de l'environnement institutionnel, il est chargé :

- D'harmoniser la mise en œuvre des PIAL sur le département du Val d'Oise.
- D'accompagner, d'informer et de former les professionnels des PIAL.

MISSIONS	<p>Le coordonnateur du D.A.P a 3 missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement pédagogique des PIAL. • La formation départementale des AESH, la formation localisée des différents professionnels des PIAL. • La coordination départementale des PIALS en lien avec l' IEN ASH.
ACTIVITES	<p>L'accompagnement pédagogique des PIAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des équipes au nouveau fonctionnement des PIAL - Identification, analyse et organisation des formations localisées - Mise à disposition des outils institutionnels nécessaires à l'identification des BEP - Accompagnement à la modélisation et à l'appropriation d'outils localisés - Evaluation de la pertinence de ces outils - Gestion des situations complexes - Animation des réunions PIAL à destination des directeurs, des enseignants, des AESH - Identification des besoins en accompagnement des équipes - Proposition d'intervention et animations à destination des équipes pédagogiques - Accompagnement à la prise de poste et à l'installation des AESH REFERENT - Coordination avec les partenaires extérieurs (médico-social) <p>La formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie de formation : élaboration du plan de formation, recherche d'intervenant, recherche de lieux, envoi des convocations, gestion du tableau de présence aux modules, élaboration et envoi des attestations de formation, gestion de la boîte mail dédiée. - Relation avec le Rectorat : participation au comité technique de formation, évaluation de la volumétrie prévisionnelle des stagiaires. - Animation des modules obligatoires et élaboration des supports. - Mise en place et analyse de l'évaluation qualité de la formation. - Formation des AESH Référents. - Formation localisée des PIAL : recueil et mise en œuvre des besoins formations, analyse de pratiques. - Mise en place de la formation en distanciel, relation avec M@gistère. - Mise en place de formations conjointes enseignants/AESH. - Mise en place de formations GAIA sur le PIAL (philosophie et fonctionnement). - Mise en place de formations à destination des enseignants sur l'Ecole Inclusive (formation initiale et continue).

	<p>Coordination départementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en conformité des orientations départementales sur les territoires - Harmonisation des organisations sur les territoires : développement d'outils départementaux. - Représentation auprès des institutions (départementales, régionales, académiques, nationales) - Coordination avec les équipes mobiles dans le cadre des PIALS renforcés - Coordination avec les interlocuteurs départementaux des établissements privés
Conditions requises	
<p>CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et maîtrise des enjeux de l'école inclusive. • Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel relatif au PIAL. • Organisation des formations en présentiel et distanciel (ingénierie, conception et animation). • Animation des réunions. • Capacité à communiquer avec aisance avec plusieurs interlocuteurs (Education nationale, MDPH, associations, autres partenaires...); • Maîtrise des outils informatiques (traitements de textes et tableurs, présentation de diaporamas ou de films ...); • Aptitude à travailler en équipe et capacités relationnelles. • Grande disponibilité et mobilité.
<p>MODALITES DE CANDIDATURE</p>	<p>Lettre de motivation et CV à l'attention de l'IA-DASEN à adresser à l'IEN Cergy ASH1 Les candidatures retenues pourront faire l'objet d'un entretien.</p>

La demande de ces postes au mouvement est soumise à l'avis de l'IEN de CERGY ASH 1.
L'annexe 5 doit être remplie et retournée à l'IEN de Cergy ASH1.